

TSDD CAP Promotions 22 et 23 janvier 2018



Compte Rendu

Syndicat
National
Autonome de la
Filière
Technique

1. DECLARATION PREALABLE

http://snafit-unsa.org/IMG/pdf/dp_cap_janvier_2018_cle8c8119.pdf

2. REPONSE DE LA PRESIDENTE

En ce qui concerne la politique générale de l'administration (augmentation de la CSG, jour de carence...), la présidente n'a aucune réponse à apporter.

Liste B/B+ : Le but n'est pas de lisser les deux niveaux de grade selon elle, elle fera un point avec les ZGE qu'elle nous exposera lors de la prochaine CAP mobilité. Elle souligne que cette fusion répond à un double besoin :

- pourvoir les postes ;
- soucis de simplification matérielle.

Double reçu TSC / ITPE pénalisant la liste complémentaire à TSC : la Présidente se renseigne auprès du service Recrutement et Mobilité.

Examen Pro TSDD : Sur les 22 postes non pourvus à l'issue de l'examen pro de TSDD spécialité TG, l'administration a pu les répartir de manière suivante :

- l'intégralité des listes complémentaires spécialité EEI et NSMG (4 + 1) ;
- l'intégralité de la liste complémentaire de la liste d'aptitude à TSDD soit 15 postes toutes spécialités confondues.

2 postes sont donc perdus à l'issue de cet examen.

RIFSEEP : selon la présidente le silence de la DGAFP est « assourdissant », pas de solution trouvée sur les ISS.

Spécialités TG, EEI et NSMG : La présidente renvoie à l'agenda social dont l'un des sujets est de repenser le cadre stratégique de la gestion des corps ministériels de la filière technique des catégories A & B en réinterrogeant les modalités de recrutement, l'organisation de la formation et la définition des parcours professionnels.

Règles appliquées en CAP : la présidente a répondu à Force Ouvrière (en rapport avec leur DP « *Force Ouvrière demande à ce que les règles édictées par l'administration lors des sessions antérieures soient respectées; ceci permettrait à chacun, Administration et Organisations Syndicales, de travailler de façon homogène et assurer ainsi l'égalité de traitement entre chaque promouvable.* ») si ils étaient favorables à la formalisation des règles applicable en CAP. Silence des intéressés.

Analyse SNAFiT

Selon nous, les 3 cycles de mobilités permettaient de pourvoir les postes et de gérer le corps sans recourir à une fusion à haut risque des postes B et B+.

3. RESULTATS TABLEAUX D'AVANCEMENT A TSPDD ET TSCDD

http://snafit-unsa.org/IMG/pdf/dp_cap_janvier_2018_cle8c8119.pdf

TSPDD :

- assiette TSPDD : 462
- Taux pro/pro : 14 % = 64 postes
- répartition : concours 16 postes et 48 au tableau d'avancement

TSCDD :

- assiette TSCDD : 2340
- Taux pro/pro : 12 % = 281 postes
- répartition : concours 94 postes et 187 au tableau d'avancement

4. TITULARISATION

Nom et prénom	Service	Modalité de recrutement	Modalité du stage	Date de recrutement	Date théorique de titularisation	Corps Grade et spécialité	Proposition du service	Avis CAP
CHATELOT Fabrice	DREAL Grand-Est	Emploi réservé	Formation en 1 an	01/12/2016	01/12/2017	TSDD TSPDD (TG)	Titularisation	ok

5. INTEGRATIONS

Nom et prénom	Administration, établissement ou fonction publique d'origine	Corps/Grade d'origine	Date de prise en charge	Mode prise en charge	Service	Grade et spécialité de prise en charge	Grade et spécialité d'intégration	Date d'intégration	Avis de la CAP
DEFLOIRINE Christelle	Ministère de la Culture et de la Communication	Technicienne des services culturels et des Bâtiments de France – Classe normale	30/12/2016	Détachement	DDT Meuse (55)	TSDD TG	TSDD TG	01/02/2018	fav
GELOT Alain	Ministère de la Culture et de la Communication	Technicien de recherche du Ministère de la Culture et de la Communication – classe exceptionnelle	01/09/2016	Détachement	DDT Meuse (55)	TSCDD TG	TSCDD TG	01/02/2018	fav
LEPLAT Sébastien	Fonction publique hospitalière	Technicien Supérieur hospitalier – 2ème classe	01/04/2016	Détachement	CEREMA Direction technique Infrastructures de transports et matériaux	TSPDD TG	TSPDD TG	01/02/2018	fav
ROBET Christophe	MTE	SACDD CN AG	01/05/2016	Intégration directe	DREAL Nouvelle Aquitaine		TSDD TG	01/02/2018	fav

6. CHANGEMENT DE SPECIALITE

Nom et prénom	Service	Poste occupé	Date d'affectation dans le poste	Grade et spécialité	Spécialité demandée	Avis du service	Date d'effet	Avis de la CAP
FLOCH Julien	DREAL Occitanie	Prévisionniste au Service de Prévention des Crues	01/06/10	TSDD/EEI	TSDD TG	Favorable	01/02/18	fav
SALVY Christophe	DREAL Occitanie	Inspecteur de l'environnement Eau et Nature	01/01/02	TSDD/EEI	TSDD TG	Favorable	01/02/18	fav
SOLIVERES Alexandre	DREAL Occitanie	Agent de maintenance concentration des données – Service de Préventions des Crues	01/09/07	TSPDD/EEI	TSPDD TG	Favorable	01/02/18	fav
WEYH Eric	DREAL Occitanie	Chargé d'étude Connaissance du parc public à la Direction Aménagement	01/09/15	TSPDD/EEI	TSPDD TG	Favorable	01/02/18	fav

pour : administration
 Abstention : CGT, CFDT, UNSA, FO
 Contre :

Conformément à nos positions sur les spécialités, le SNAFiT s'est abstenu sur ce vote.

7. CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Nom et Prénom	Grade et spécialité	ANCIENNE AFFECTATION			NOUVELLE AFFECTATION			Date d'effet	Avis de la CAP
		Service	Intitulé du poste	Résidence administrative (département)	Service	Intitulé du poste	Résidence administrative (département)		
MIOSSEC Alain	TSPDD EEI	DIR Ouest	Chef d'équipe exploitation	CIR de Rennes (36)	DIR Ouest	Responsable du CEI	CEI de Saint Thegonnec District de Brest	01/03/2017	fav

8. REORGANISATIONS

Services	Nombre d'agents concernés	Avec changement de résidence administrative
CVRH Arras	1	0
DDTM 34	40	0
DREAL PACA	1	0
DIR MC	4	0
DDT 53	10	0